



Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

RAPPORT ANNUEL 2008



1er mars 2009

L'honorable Thomas J. Burke, c.r.
Ministre de la Justice et de la Consommation
Province du Nouveau-Brunswick
Boîte postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le ministre,

Au nom de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick et en conformité avec l'article 19.9 de la Loi sur les assurances, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel pour l'année civile 2008. Le rapport contient un survol de nos activités pour l'année ainsi que les états financiers vérifiés pour l'exercice financier 2007-2008 se terminant le 31 mars 2008.

Le tout respectueusement soumis,



Paul D'Astous
Président et chef des opérations
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Lettre au ministre	1
Mot du président	4
La Commission	5
Les membres	5
La mission	5
Le marché du Nouveau-Brunswick	6
Gouvernance de la Commission	6
Obligation de rendre compte	7
L'année en revue	
■ Modernisation des processus	7
■ Formation au niveau de la Commission	7
■ Directives concernant les dépôts de demandes	8
■ Dépôts de demandes de tarifs annuels	8
■ Dépôts de tarifs 2009 pour véhicules de tourisme	8
■ IAO Actuarial Consulting Services Inc.	8
■ Facility Association	8
■ Association des autorités de réglementation en matière d'assurance automobile au Canada (CARR)	9
■ Partenariats	10
Annexe A	
Résumé des décisions concernant les tarifs 2008	13
Annexe B	
États financiers vérifiés de l'exercice financier 2007-2008 (au 31 mars 2008)	21

Mot du président



Au nom de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, j'ai le plaisir d'annoncer que 2008 a été une autre année couronnée de succès. Nous avons travaillé diligemment à apporter des améliorations constantes au processus de réglementation. Ces améliorations contribuent à l'accomplissement de notre mandat qui est d'offrir une réglementation de l'assurance automobile équitable à la fois pour les consommateurs et pour l'industrie.

Tournant notre regard sur les événements de 2008, il y a un certain nombre de réalisations que j'aimerais mettre en lumière. Globalement en 2008, la Commission a rendu des décisions sur un total de 194 dépôts de demandes, englobant les véhicules de tourisme, commerciaux, divers et interurbains. Parmi les 194 dépôts de demandes, la Commission a rendu 49 décisions touchant les véhicules de tourisme. Pour tous les assureurs souscrivant de l'assurance véhicules de tourisme dans la province, y compris la FA, la réduction globale moyenne projetée pour 2009 sera de 1 p. 100.

Pour la quatrième année consécutive, le Nouveau-Brunswick a connu une réduction des tarifs de véhicules de tourisme. Cela veut donc dire que les Néo-brunswickois paient des tarifs parmi les plus modiques au Canada. Les réformes gouvernementales apportées en 2003 et 2006 ont entraîné une réduction estimée à 500 millions \$ en économies cumulées pour les contribuables néo-brunswickois.

Nous avons également poursuivi notre partenariat avec Les Ados contre l'alcool au volant (TADD). Depuis que nous avons amorcé notre partenariat en 2006, la Commission a amassé plus de 75 000 \$ pour TADD par le biais de sa classique de golf annuelle en faveur de TADD. En 2008, la Commission s'est également établie en partenariat avec la province du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes pour former un groupe de travail sur les assurances. Ce groupe de travail éduquera les consommateurs, en particulier les jeunes, à propos de l'importance de faire des choix responsables.

En tant que chef de file dans le domaine de l'environnement réglementaire au Canada, la CANB a joué un rôle critique dans la mise sur pied de l'Association des autorités de réglementation en matière d'assurance automobile au Canada (CARR), laquelle a été constituée en octobre 2008 à la conférence annuelle de l'Association CARR. Nous allons continuer d'être à l'avant-plan dans la construction d'une Association CARR forte.

Les réformes passées ont contribué à faire descendre les tarifs. Ce que nous entrevoyons pour l'avenir est une progression normale basée sur des données statistiques qui reflèteront des 'post réformes' du marché. En vue de la crise économique mondiale, la Commission poursuivra son travail de réglementation avec prudence et surveillera le marché avec rigueur. La Commission est d'avis que les contribuables sont au mieux servis dans un marché concurrentiel ouvert avec une surveillance réglementaire adéquate. Avec tous les défis qui nous attendent, j'ai confiance dans les capacités de nos membres et du personnel de la Commission d'atteindre nos objectifs.



Paul D'Astous
Président et chef des opérations
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick



La Commission

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (CANB) est un tribunal administratif quasi judiciaire établi par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2004 en tant qu'organisme chargé de la réglementation des tarifs d'assurance automobile avec supervision générale des tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. La CANB est un organisme autonome qui fonctionne indépendamment du gouvernement.

La Loi sur les assurances requiert que les assureurs déposent leurs demandes de tarifs au minimum une fois tous les 12 mois. La Commission, le personnel et ses actuaires examinent les demandes déposées afin de s'assurer que les tarifs proposés sont justes et raisonnables. La CANB remplit, en outre, une mission d'intendance et elle éduque les consommateurs à propos de l'assurance automobile.

En plus de son PDG, Paul D'Astous, la Commission emploie un personnel de six personnes.

Membres



Paul D'Astous
Président



Vincent Duff
Vice-président



Ferne Ashford



Armand Brun



Gérard Hall



Francine Kanhai



Al Kavanaugh



Yvon Landry



Jean-Guy Richard



Matthew Tweedie

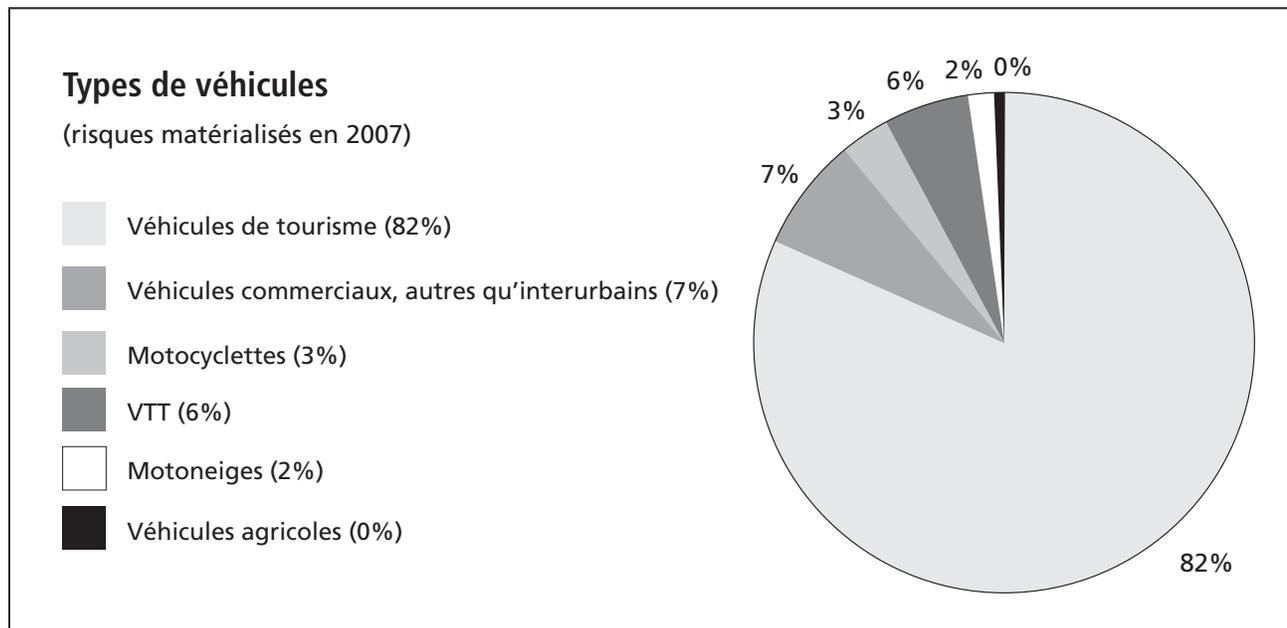
Mission

La mission de la Commission consiste à réglementer les tarifs d'assurance automobile établis en application de la Loi sur les assurances pour toutes les compagnies faisant affaire dans la province du Nouveau-Brunswick et à assurer l'équité procédurale pour toutes les parties comparaisant devant la Commission. La Commission s'assurera que les tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick soient :

- justes et raisonnables
- basés sur l'expérience du conducteur néo-brunswickois
- basés sur l'expérience de la compagnie au Nouveau-Brunswick
- basés sur des comparaisons avec les autres provinces du Canada atlantique

Le marché du Nouveau-Brunswick

Le tableau ci-après illustre la répartition du marché de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick.



Gouvernance de la Commission

Le président a la responsabilité d'appliquer la Loi sur les assurances et est responsable du rendement global et de la direction de la Commission. Le président est, en outre, le chef de la direction (PDG) de la Commission ; par conséquent, l'exploitation journalière de la Commission s'effectue sous la direction du PDG.

Outre les pouvoirs, fonctions et obligations de la Commission fixés par la Loi, la Commission peut examiner ou enquêter sur toute matière afférente aux tarifs d'assurance automobile. Les membres ont les pouvoirs et les privilèges des commissaires en vertu de la Loi sur les enquêtes et des règlements relatifs à cette loi. La Commission peut établir des règles régissant des procédures et a pleine autorité pour traiter et statuer sur toutes les questions de loi ou de fait.

La Commission, lorsqu'enjointe par le président à siéger concernant toute fin ou situation particulière, peut agir en tant que commission au complet ou par le biais d'un panel. À ce titre, la Commission examine les demandes de tarification en tant que commission ou panel de la Commission. Jusqu'à date, la Commission exige une justification actuarielle complète lorsque les compagnies déposent des demandes de nouveaux tarifs.

Des panels formés de membres individuels se sont rencontrés régulièrement afin d'examiner différents dépôts de demandes. La commission au complet s'est réunie à quatre occasions en 2008 :

1. Janvier - séances de formation des membres
2. Juin - audience publique pour la Facility Association concernant les véhicules commerciaux, divers, interurbains et revisions aux véhicules de tourisme
3. Octobre - Conférence 2008 de l'Association des autorités de réglementation en matière d'assurance automobile au Canada (CARR)
4. Octobre - Audience publique pour IAO Actuarial Consulting Services Inc. concernant les véhicules de tourisme

Obligation de rendre compte

En vertu de la législation, la CANB a l'obligation de rendre compte de ses activités de l'année précédente au ministre de la Justice au plus tard le 1er mars. En outre, la Commission comparaît sur une base annuelle devant le comité permanent sur les corporations de la Couronne pour rendre compte de ses activités. Par conséquent, le présent rapport met en lumière les activités et les réalisations de l'année civile 2008.

Tel qu'imposé par la Loi sur les assurances, les coûts d'exploitation de la CANB sont imputés à l'industrie de l'assurance par le biais d'évaluations annuelles.

L'année en revue

■ MODERNISATION DES PROCESSUS

La CANB continue d'être déterminée à développer et maintenir une approche moderne pour l'exécution de son mandat. Par conséquent, en 2008, la Commission a entrepris un certain nombre d'activités destinées à mettre à niveau l'état de divers processus au cours du processus d'examen des tarifs.

Une de ces activités fut le projet de restructuration axé sur la rationalisation du processus d'examen pour le rendre plus efficace. En résultat de ce projet, le personnel de la CANB recueille et analyse l'information et la partage maintenant par voie électronique avec les membres de la CANB. Tous les membres de la Commission ont été équipés d'ordinateurs portables et sont maintenant en mesure de tenir leurs audiences à distance en utilisant un système de téléconférence. Ce nouveau processus a occasionné des économies importantes aussi bien en argent qu'en temps.

En 2007, la CANB a mis à l'essai l'idée d'utiliser la technologie des téléconférences pour tenir les audiences publiques. Cette méthode devait permettre à un plus grand nombre de compagnies d'assurance de comparaître devant la Commission pour un prix abordable. En résultat, la CANB a acquis un nouveau système de vidéoconférence et en décembre, elle a tenu un nombre record d'audiences au cours desquelles les compagnies d'assurance ont comparu devant la Commission pour le processus d'examen au moyen de ce système.

Durant les mois à venir, la CANB continuera de se focaliser sur la modernisation des processus, laquelle inclura la mise en œuvre d'un système avancé de gestion des documents et de l'information.

■ FORMATION AU NIVEAU DE LA COMMISSION

La formation à la fois des membres de la CANB et du personnel continue d'être une priorité. L'environnement de l'assurance automobile est complexe et a subi des changements à une cadence accélérée ; de sorte qu'il est important que chaque personne impliquée dans le processus d'approbation des tarifs soit pleinement au courant des facteurs influençant l'industrie et la façon dont ces facteurs ont un impact sur les demandes de tarification devant la Commission.

Il y a eu une focalisation grandissante sur la formation avec l'ajout d'une fonction formation et développement. La CANB a toujours entrepris une panoplie de programmes de formation interne réguliers et a également fait appel à des experts dans ce domaine pour offrir une formation plus poussée. La nouvelle fonction focalisera sur ce dont les membres et le personnel ont besoin pour mieux faire leur travail.

La Commission profite, en outre, de l'avantage d'être membre de l'Association des autorités de réglementation en matière d'assurance automobile au Canada (CARR) pour partager les meilleures pratiques réglementaires à travers le Canada et pour favoriser le contact entre les autorités de réglementation et les experts de l'industrie de l'assurance automobile à un niveau national.

■ DIRECTIVES CONCERNANT LES DÉPÔTS DE DEMANDES

La CANB a publié ses Directives révisées concernant les dépôts de demandes pour 2008-2009 en août 2008. Ces directives décrivent en détail la façon dont, et les spécifications auxquelles, l'industrie devra se conformer pour les dépôts de demandes effectués durant l'année. Les directives sont publiées sur le site Web de la CANB.

■ DÉPÔTS DE DEMANDES DE TARIFS ANNUELS

En 2008, la Commission a reçu des demandes de tarification de l'industrie, de la Facility Association et d'IAO Actuarial Consulting Services Inc. pour véhicules de tourisme et divers types de véhicules commerciaux, divers et interurbains.

La Commission a rendu des décisions touchant au total 194 dépôts de demandes en 2008, dont :

- 49 dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme
- 28 dépôts de tarifs pour véhicules commerciaux
- 20 dépôts de tarifs pour véhicules interurbains
- 53 dépôts pour véhicules divers y compris motocyclettes, VTT, motoneiges, autobus, taxis, etc.
- 44 dépôts concernant d'autres demandes : mises à jour des tables de groupes tarifaires, changements projetés aux avenants et/ou changements projetés à propos des règles tarifaires

■ DÉPÔTS DE TARIFS 2009 POUR VÉHICULES DE TOURISME

Les compagnies d'assurance ont été requises de déposer leurs projections de tarifs pour véhicules de tourisme pour 2009 au plus tard le 16 décembre 2008. Les audiences ont été tenues fin automne et se sont clôturées le 19 décembre 2008.

En résultat, la CANB a rendu 49 décisions de compagnies souscrivant de l'assurance véhicules de tourisme jusqu'au 20 décembre. Pour celles souscrivant de l'assurance automobile à risque normal dans la province, la réduction globale de tarif projetée pour 2009 sera de 1 p. 100, ce qui amènera la moyenne globale à 754 \$. Ces tarifs entreront en vigueur au cours du premier trimestre de 2009. Les décisions sont disponibles sur le site Web de la CANB.

■ IAO ACTUARIAL CONSULTING SERVICES INC.

IAO Actuarial Consulting Services Inc. (IAO) est un organisme consultatif qui établit des tarifs d'assurance automobile pour l'industrie de l'assurance. À ce titre, IAO ne souscrit aucune assurance, elle établit par contre des tarifs pour véhicules de tourisme, commerciaux, divers et interurbains. À la demande de la Commission, ces tarifs sont soumis pour approbation. Une fois ceux-ci approuvés par la CANB, les compagnies d'assurance avec des catégories d'assurance plus petites peuvent adopter les tarifs approuvés d'IAO pour leur propre utilisation. Règle générale, ces compagnies de moindre importance ne possèdent pas assez de données pour développer des tarifs en utilisant leur propre expérience comme les Directives concernant les dépôts de demandes de la Commission indiquent de le faire.

IAO a comparu devant la Commission le 20 février 2008 avec des tarifs projetés pour véhicules commerciaux, divers et interurbains. IAO a comparu devant la Commission le 9 octobre 2008 afin de présenter sa demande touchant les véhicules de tourisme pour 2009. Vous trouverez ces décisions sur le site Web de la CANB.

■ FACILITY ASSOCIATION

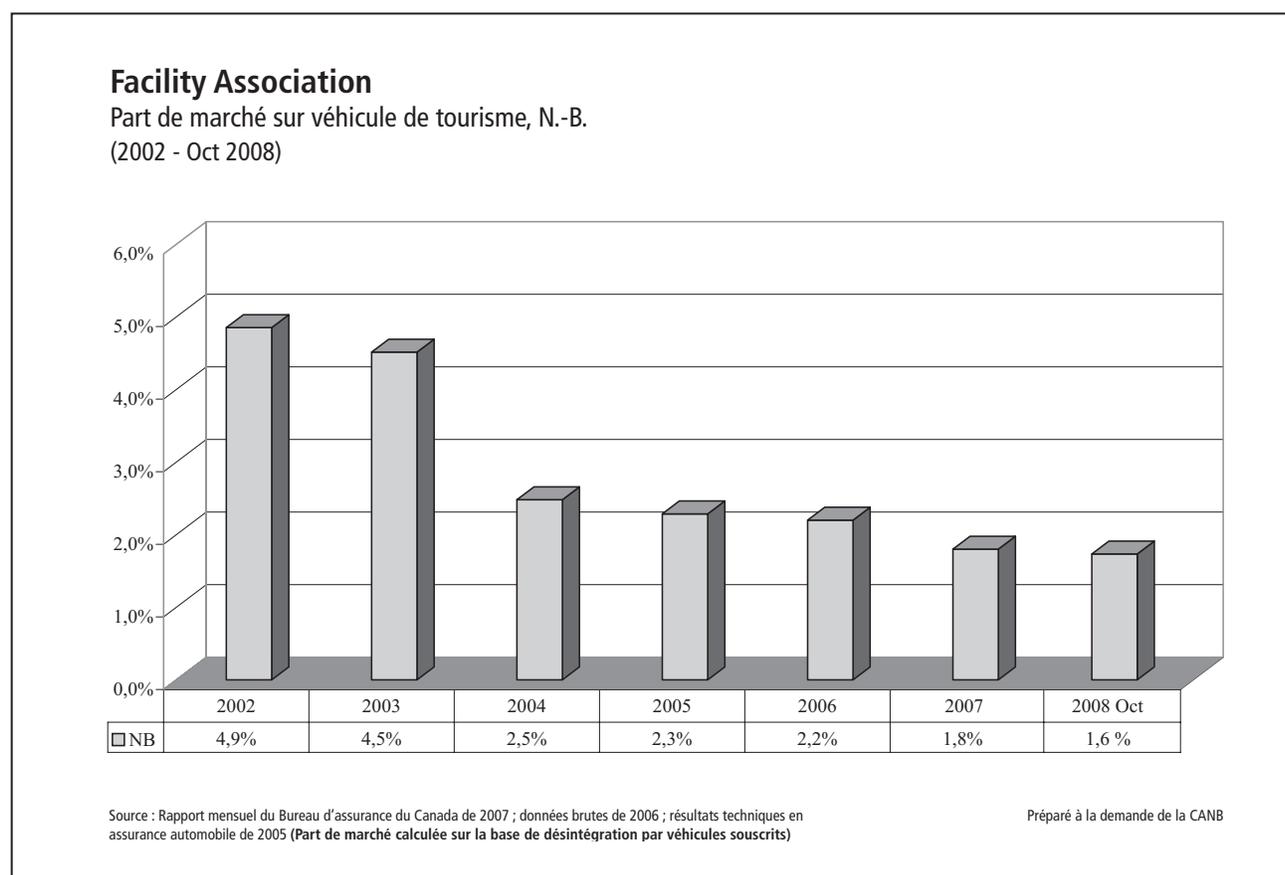
La Facility Association (FA) est une association regroupant tous les fournisseurs d'assurance automobile faisant affaire au Nouveau-Brunswick. Le mandat de la FA est d'assurer la disponibilité de l'assurance automobile à tous les propriétaires et exploitants de véhicules automobiles qui autrement auraient de la difficulté à obtenir de l'assurance. On se réfère à elle en tant qu'« assureur de dernier recours ».



La FA a comparu devant la Commission durant une audience publique le 4 juin 2008 afin de présenter sa demande de tarifs projetés pour 2009 concernant les véhicules commerciaux, divers et interurbains. La FA a, en outre, présenté une demande de révision des tarifs de véhicules de tourisme durant cette audience. La Commission a rendu les décisions le 20 août 2008. Les décisions sont disponibles sur le site Web de la CANB.

Au cours des six dernières années, la part de marché de la FA a constamment fléchi. À compter de septembre 2008, la population de véhicules dans la FA représentait approximativement 1,6 p. 100 du marché, ce qui représente 5 p. cent des primes totales sur le marché du Nouveau-Brunswick. Ce montant continue d'être le pourcentage le plus faible de part de marché depuis 2002.

Si on le compare aux normes canadiennes, un marché secondaire à 2 p. 100 est considéré comme étant signe d'un marché de l'assurance dans l'ensemble très sain.



■ ASSOCIATION DES AUTORITÉS DE RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'ASSURANCE AUTOMOBILE AU CANADA (CARR)

L'Alberta Auto Insurance Rate Board (AIRB) a été l'hôte de la deuxième conférence de l'Association des autorités de réglementation en matière d'assurance automobile au Canada (CARR) à Banff, en Alberta, du 26 au 29 octobre 2008.

L'événement inaugural a été hébergé par la CANB en 2007, au cours duquel une initiative visant à amorcer le processus de la formation d'une association nationale regroupant les autorités de réglementation en matière de tarifs d'assurance automobile fut mise de l'avant. La CANB a joué un rôle majeur dans la mise sur pied de cette organisation ; en résultat, l'Association CARR fut formée et constituée durant la conférence de 2008.

La mission de l'Association est d'offrir un forum où les membres peuvent partager les meilleures pratiques, identifier les enjeux clés et bénéficier de possibilités de perfectionnement afin qu'ils soient mieux informés et mieux en mesure de remplir leur mandats juridictionnels.

Les nominations ci-après ont été faites sur le comité de direction de l'Association CARR : président, Harry Gough (vice-président, Alberta Auto Insurance Rate Board) ; vice-président, Paul D'Astous, (président et chef de la direction, Commission des assurances du Nouveau-Brunswick), et six autres représentant(e)s d'à travers le Canada.

■ PARTENARIATS

Les Ados contre l'alcool au volant (TADD)

La CANB a commencé à appuyer Les Ados contre l'alcool au volant (TADD) en 2006 et a, depuis ce temps, amassé plus de 75 000 \$ pour l'organisation par le biais de sa classique de golf TADD. Le deuxième événement annuel s'est tenu le 10 septembre 2008 au Sussex Golf and Curling Club.

La CANB a également travaillé avec TADD pour être l'hôte de la conférence nationale de la Canadian Youth Against Impaired Driving (CYAID) qui s'est tenue du 8 au 11 mai 2008 à Fredericton. La conférence a reçu près de 400 étudiantes et étudiants d'à travers le Canada. Ces étudiant(e)s sont des chefs de file dans leurs propres juridictions qui se font des avocats contre l'alcool au volant.

Initiatives de groupe de travail sur les assurances

En 2008, la Commission s'est également mise en partenariat avec différents départements au sein de la province du Nouveau-Brunswick et des agences de l'extérieur telles que le défenseur du consommateur en matière d'assurance pour former un groupe de travail sur les assurances. Le but de ce groupe de travail est d'apprendre aux consommateurs, en particulier aux jeunes conducteurs, à faire des choix responsables.

La première initiative a été une entrée en matière pour la conférence de la CYAID au cours de laquelle le ministère de la Justice et de la Consommation a fait équipe avec les ministères de la Sécurité publique et des Transports, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, le défenseur du consommateur en matière d'assurance, la GRC, la Police de la ville de Fredericton et le Bureau d'assurance du Canada.

L'initiative a débuté par un événement public d'une journée complète autour de l'Autodistraire, ou « D.U.M.B. (Distractions Undermining Motorist Behaviour) Car », un simulateur de conduite qui met à l'épreuve les réactions des conducteurs face à diverses distractions, au Regent Mall à Fredericton en 8 mai 2008. L'événement a augmenté la sensibilisation au problème grandissant de la conduite distraite en invitant les Néo-Brunswickois à tester leurs capacités de conducteurs dans le mail ou en ligne en prenant un test de distraction routière virtuel. L'initiative faisait le pistage du nombre d'occurrences à www.besmartbesafe.ca pour voir combien de personnes avaient pris le test virtuel.

La deuxième initiative fut le lancement de la campagne du rabais de la première chance le 13 novembre 2008 à l'École secondaire Mathieu Martin à Dieppe. La CANB s'est mise en partenariat avec le ministère de la Justice et de la Consommation, TADD, le défenseur du consommateur en matière d'assurances et les courtiers d'assurances du Nouveau-Brunswick. Cette initiative est une campagne à longueur d'année visant à augmenter la sensibilisation à propos des rabais substantiels en assurance automobile offerts aux nouveaux conducteurs et les conséquences qu'il y a à les perdre. La campagne dirige les jeunes conducteurs vers un site Web où ils ont la chance de s'inscrire à un tirage au sort pour une carte d'essence et d'en apprendre davantage au sujet de l'escompte.





ANNEXE A

Résumé des décisions concernant les tarifs 2008

TARIFS DES DÉPÔTS

Compagnies d'assurance	Classification	Type de véhicule	Changement	Date de dépôt	Date de décision
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme		0.00%	2008 09 15	2009 01 12
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	-10.68%	2008 03 28	2008 06 09
American Home Assurance Company (AIG)	Véhicules de tourisme		initial	2008 02 25	2008 06 03
	Commerciaux		initial	2008 02 26	2008 06 03
	Interurbains		initial	2008 02 26	2008 06 03
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	initial	2008 02 26	2008 06 03
			Utilisation publique	initial	2008 02 26
Aviva Compagnies d'Assurance du Canada	Véhicules de tourisme		2.90%	2008 09 15	2009 01 12
	Commerciaux		-6.00%	2008 03 28	2008 06 11
	Interurbains		0.00%	2008 03 28	2008 09 04
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	3.03%	2008 03 28	2008 06 03
AXA Assurances (Canada)	Véhicules de tourisme		0.80%	2008 09 15	2009 01 12
	Commerciaux		-5.10%	2008 03 28	2008 06 03
	Interurbains		0.00%	2008 03 28	2008 06 03
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	3.56%	2008 03 28	2008 06 03
CAA Insurance Company (Ontario)	Véhicules de tourisme		5.00%	2008 09 15	2009 01 12
Commerce and Industry Insurance Company of Canada (AIG)	Véhicules de tourisme		initial	2008 02 26	2008 06 03
	Commerciaux		initial	2008 02 26	2008 06 03
	Interurbains		initial	2008 02 26	2008 06 03
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	initial	2008 02 26	2008 06 03
			Utilisation publique	initial	2008 02 26
Compagnies d'Assurance Générale Co-operators	Véhicules de tourisme		0.20%	2008 09 15	2009 01 15
	Commerciaux		2.60%	2008 03 28	2008 06 13
	Interurbains		-5.40%	2008 03 28	2008 06 13
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	2.77%	2008 03 28	2008 06 13
Compagnies d'Assurance Cosesco	Véhicules de tourisme		0.40%	2008 09 15	2009 01 12
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	0.00%	2008 03 28	2008 06 17
Compagnie d'Assurance Générale Cumis	Véhicules de tourisme		0.00%	2008 09 15	2009 01 12
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	0.00%	2008 03 28	2008 06 13
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	0.00%	2008 08 05	2008 09 04
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	Véhicules de tourisme		3.39%	2008 09 15	2009 01 12
	Commerciaux		-8.43%	2008 03 28	2008 06 17
	Interurbains		0.00%	2008 03 28	2008 06 03
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	3.87%	2008 03 28	2008 06 17
			Utilisation publique	0.53%	2008 03 28
Échelon Compagnies d'Assurance Générale	Véhicules de tourisme		0.00%	2008 09 15	2009 01 12

Compagnies d'assurance	Classification	Type de véhicule	Changement	Date de dépôt	Date de décision
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicules de tourisme		-2.80%	2008 09 15	2009 01 12
	Commerciaux		-8.40%	2008 03 28	2008 06 13
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	0.00%	2008 03 28	2008 07 30
Compagnies d'Assurances Elite	Véhicules de tourisme		0.00%	2008 09 15	2009 01 12
	Véhicules de tourisme		-15.00%	2008 08 27	2008 09 04
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	0.00%	2008 03 28	2008 06 13
	Motorcycles		-2.38%	2008 03 28	2008 06 03
Facility Association	Véhicules de tourisme		-10.00%	2008 05 13	2008 08 20
	Interurbains		-3.50%	2008 05 13	2008 08 20
	Commerciaux		-10.00%	2008 05 13	2008 08 20
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	-1.00%	2008 05 13	2008 08 20
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules de tourisme		0.00%	2008 09 15	2009 01 12
	Commerciaux		17.48%	2008 03 29	2008 06 16
	Véhicules divers		-2.95%	2008 03 28	2008 06 03
La Fédération Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules de tourisme		2.80%	2008 09 15	2009 01 12
	Commerciaux		-7.50%	2008 03 28	2008 06 13
	Véhicules divers		0.00%	2008 03 28	2008 07 30
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	Véhicules de tourisme		-0.43%	2008 09 10	2008 10 15
	Commerciaux		-6.28%	2007 11 15	2008 02 20
	Interurbains		-4.24%	2007 11 15	2007 01 24
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	-0.48%	2008 11 17	2008 02 20
		Utilisation publique	2.50%		
Compagnie d'Assurance ING du Canada	Véhicules de tourisme		2.10%	2008 09 15	2009 01 12
	Commerciaux		-7.20%	2008 03 28	2008 06 16
	Interurbains		0.70%	2008 03 28	2008 06 03
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	0.00%	2008 03 28	2008 06 16
	Véhicules divers	Utilisation publique	0.00%	2008 03 28	2008 06 03
ING Novex Compagnies d'Assurance du Canada	Véhicules de tourisme		2.50%	2008 09 15	2009 01 12
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	0.00%	2008 03 28	2008 06 16
Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicules de tourisme		6.00%	2008 09 15	2009 01 12
	Commerciaux		0.01%	2007 10 15	2008 01 23
	Commerciaux		0.00%	2008 03 28	2008 08 25
	Interurbains		0.00%	2008 03 28	2008 06 13
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	0.00%	2008 03 28	2008 06 13
Kingsway General Insurance Company	Véhicules divers	Utilisation personnelle	-0.77%	2008 03 28	2008 06 17
	Interurbains		-6.03%	2008 03 28	2008 06 17
Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Lombard	Véhicules de tourisme		2.30%	2008 11 21	2008 12 19



Compagnies d'assurance	Classification	Type de véhicule	Changement	Date de dépôt	Date de décision
	Commerciaux		-8.20%	2008 03 28	2008 06 03
	Interurbains		-5.20%	2008 03 28	2008 06 03
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	0.10%	2008 03 28	2008 06 03
	Véhicules divers	Utilisation publique	1.90%	2008 03 28	2008 06 03
Compagnie d'Assurance Lombard	Véhicules de tourisme		6.20%	2008 11 21	2008 12 19
	Commerciaux		0.00%	2008 03 28	2008 06 03
	Interurbains		0.00%	2008 03 28	2008 06 03
	Véhicules divers	Utilisation publique	0.00%	2008 03 28	2008 06 03
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	-1.10%	2008 03 28	2008 06 03
Markel Compagnie d'Assurance du Canada	Commerciaux		-6.30%	2008 03 28	2008 06 13
	Interurbains		-6.40%	2008 03 28	2008 06 13
Pafco Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme		-10.00%	2008 09 15	2009 01 12
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme		1.00%	2007 10 15	2008 02 29
	Véhicules de tourisme		0.00%	2008 09 15	2009 01 12
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	-10.26%	2008 03 28	2008 06 09
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Véhicules de tourisme		0.10%	2008 09 15	2009 01 12
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	0.00%	2008 03 28	2008 06 17
Perth Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme		-5.30%	2008 09 15	2009 01 12
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	0.00%	2008 03 28	2008 07 30
The Portage la Prairie Mutual Insurance Company	Véhicules de tourisme		0.00%	2008 09 15	2009 01 12
	Commerciaux		0.00%	2008 03 28	2008 06 16
	Véhicules divers		0.00%	2008 03 28	2008 06 16
Primum Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme		-6.00%	2008 09 15	2009 01 12
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	-5.91%	2008 03 28	2008 06 25
Promutuel Gaspésie - Les Iles	Véhicules de tourisme		-1.06%	2008 11 24	2008 12 19
	Commerciaux/ Véhicules Divers		0.00%	2008 03 28	2008 06 03
Promutuel Témiscouata	Véhicules de tourisme		0.04%	2008 11 24	2008 12 19
	Commerciaux/ Véhicules Divers		0.00%	2008 03 28	2008 06 03
Compagnie d'Assurance Générale RBC	Véhicules de tourisme		0.62%	2008 09 15	2009 01 12
	Véhicules de tourisme		-3.16%	2008 07 11	2008 09 04
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	-0.45%	2008 03 28	2008 06 16
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurance	Véhicules de tourisme		-1.40%	2008 09 15	2009 01 12
	Commerciaux		0.00%	2008 03 28	2008 06 13
	Interurbains		0.00%	2008 03 28	2008 06 13
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	-5.77%	2008 03 28	2008 06 13
		Utilisation publique	0.00%	2008 03 28	2008 06 13

Compagnies d'assurance	Classification	Type de véhicule	Changement	Date de dépôt	Date de décision
Scottish & York Insurance Company Limited	Véhicules de tourisme		0.00%	2008 09 15	2009 01 12
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	0.00%	2008 03 28	2008 06 03
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme		2.00%	2008 09 15	2009 01 12
	Véhicules divers		-7.04%	2008 03 28	2008 06 25
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Véhicules de tourisme		4.90%	2008 11 12	2008 12 19
	Commerciaux		-5.90%	2008 03 28	2008 06 03
	Interurbains		0.00%	2008 03 28	2008 06 03
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	-5.20%	2008 03 28	2008 06 03
			Utilisation publique	-2.10%	2008 03 28
State Farm Mutual Automobile Insurance Company - Plan A	Véhicules de tourisme		-1.30%	2008 09 15	2009 01 12
	Commerciaux		-3.20%	2008 03 28	2008 06 13
	Interurbains		0.00%	2008 03 28	2008 06 13
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	-2.95%	2008 03 28	2008 06 13
			Utilisation publique	0.40%	
State Farm Mutual Automobile Insurance Company - Plan B	Véhicules de tourisme		0.50%	2008 09 15	2009 01 12
	Commerciaux		-4.10%	2008 03 28	2008 06 13
	Interurbains		0.00%	2008 03 28	2008 06 13
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	-3.10%	2008 03 28	2008 06 13
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicules de tourisme		0.00%	2008 09 15	2009 01 12
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	-10.53%	2008 03 28	2008 06 25
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnies d'Assurances Ltée	Véhicules de tourisme		2.30%	2008 11 21	2008 12 19
	Commerciaux		0.00%	2008 03 28	2008 06 03
	Interurbains		0.00%	2008 03 28	2008 06 03
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	0.00%	2008 03 28	2008 06 03
			Utilisation publique	0.00%	2008 03 28
Compagnie d'Assurance Traders Générale	Véhicules de tourisme		5.20%	2008 09 15	2009 01 12
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	1.89%	2008 03 28	2008 06 03
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Véhicules de tourisme		2.90%	2008 09 15	2009 01 12
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	0.00%	2008 03 28	2008 06 16
Unifund Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme		-7.70%	2008 07 17	2009 01 12
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	0.11%	2008 03 28	2008 06 03
United General Insurance Company	Véhicules de tourisme		0.53%	2008 09 15	2009 01 12
	Commerciaux		0.20%	2008 03 28	2008 07 30
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	17.53%	2008 03 28	2008 07 30
Waterloo Compagnies d'Assurance	Véhicules de tourisme		-6.20%	2008 09 15	2009 01 12
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	0.00%	2008 03 28	2008 07 30



Compagnies d'assurance	Classification	Type de véhicule	Changement	Date de dépôt	Date de décision
The Wawanesa Mutual Insurance Company	Véhicules de tourisme		-4.06%	2008 09 15	2009 01 19
	Commerciaux		-12.77%	2008 03 28	2008 06 13
	Véhicules divers		-5.08%	2008 03 28	2008 06 25
Compagnie d'Assurance Zenith	Véhicules de tourisme		-4.10%	2008 11 21	2008 12 19
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	5.81%	2008 03 28	2008 06 03
Zurich Compagnie d'Assurances	Véhicules de tourisme		0.80%	2008 11 21	2008 12 19
	Commerciaux		-8.00%	2008 03 28	2008 06 03
	Interurbains		-8.70%	2008 03 28	2008 06 03
	Misc-Antiques			2008 03 28	2008 06 13
	Véhicules divers	Utilisation personnelle	0.00%	2008 03 28	2008 06 03
	Véhicules divers	Utilisation publique	0.00%	2008 03 28	2008 06 03

TARIFS DES DÉPÔTS

Compagnies d'assurance	Classification	Type de véhicule	Date de dépôt	Date de décision
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 09 16	2008 10 20
	Véhicules de tourisme	avenants	2008 12 02	2009 01 09
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 08 08	2008 08 22
	Commerciaux	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 08 01	2008 10 22
AXA Assurances (Canada)	Véhicules de tourisme	changements aux règles tarifaires	2008 01 30	2008 02 25
	Véhicules divers	changements aux règles tarifaires	2008 02 21	2008 03 11
		avenants	2008 01 14	2008 02 25
CAA Insurance Company (Ontario)	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 08 14	2008 10 21
Compagnie d'Assurance Générale Cumis	Véhicules de tourisme	avenants	2008 07 11	2008 08 12
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	Véhicules de tourisme	changements aux règles tarifaires	2008 10 29	2008 11 27
Échelon Compagnie d'Assurance Générale	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 02 13	2008 02 13
	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 11 17	2008 11 28
Economical Compagnies Mutuelle d'Assurance	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 07 17	2008 08 19
	Commerciaux	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 11 10	2008 11 28
Compagnie d'Assurance Elite	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 08 08	2008 09 04
	Véhicules de tourisme	avenants	2008 03 31	2008 11 27
Facility Association	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 09 17	2008 10 17
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules de tourisme	avenants	2008 09 26	2008 12 05

Compagnies d'assurance	Classification	Type de véhicule	Date de dépôt	Date de décision
La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 07 17	2008 08 19
Compagnie d'Assurance ING du Canada		honoraires de paiement	2007 11 26	2008 02 25
ING Novex Compagnie d'Assurance du Canada		honoraires de paiement	2007 11 26	2008 02 25
Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 07 08	2008 08 19
Pafco Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 09 16	2008 10 20
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 09 16	2008 10 20
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 08 25	2008 10 21
	Véhicules de tourisme	avenants	2008 09 30	2008 04 08
Perth Compagnies d'Assurance	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 07 17	2008 08 19
The Portage la Prairie Mutual Insurance Company	Commerciaux	avenants	2008 07 25	2008 08 12
Primum Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 07 31	2008 08 22
	Véhicules divers	changement des règles de souscription	2007 11 12	2008 02 25
	Véhicules de tourisme	avenants	2008 04 21	2008 06 24
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	Commerciaux	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 09 18	2008 10 22
	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 09 18	2008 10 22
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 07 31	2008 08 22
	Véhicules divers	changements aux règles tarifaires	2007 11 12	2008 02 25
	Véhicules de tourisme	avenants	2008 04 21	2008 06 24
State Farm Mutual Automobile Insurance Company - Plan A	Véhicules de tourisme	changements aux règles tarifaires	2008 03 14	2008 05 14
State Farm Mutual Automobile Insurance Company - Plan B	Véhicules de tourisme	changements aux règles tarifaires	2008 03 14	2008 05 14
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 07 31	2008 08 22
	Véhicules divers	changements aux règles tarifaires	2007 11 12	2008 02 25
	Véhicules de tourisme	avenants	2008 04 21	2008 06 24
Compagnie d'Assurance Traders Générale	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 08 08	2008 08 22
Waterloo Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 07 17	2008 08 19
The Wawanesa Mutual Insurance Company	Véhicules de tourisme	mises à jour des tables de groupes tarifaires	2008 09 15	2008 10 17





ANNEXE B

États financiers vérifiés de l'exercice financier
2007-2008 (au 31 mars 2008)

Peter G. Gaulton Professional Corporation
Comptable agréé
74 rue Adelaide
Saint John (N.-B.)
E2K 1W5

Bureau: 506-634-7393
Télec.: 506-652-8618

Maison: 506-634-7609
Courriel: gaultonp@nbnet.nb.ca

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick,

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2008 ainsi que l'état des résultats d'exploitation et des surplus et l'état de la situation financière pour la période terminée. Les états financiers sont sous la responsabilité de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que ma vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la Commission, ainsi qu'une appréciation de la présentation dans l'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités pour la période terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Saint John, Nouveau-Brunswick
Le 18 juillet 2008



Comptable agréé

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière

En date du 31 mars 2008

	2008	2007
Actif		
À court terme:		
Encaisse	298 303 \$	227 061 \$
CPG Banque Scotia (1 an encaissable; 3,01 %)	1 200 000	1 750 000
Comptes débiteurs	269 548	-
Intérêts courus à recevoir	396	3 366
Taxe de vente harmonisée récupérable	56 594	104 251
Charges payées d'avance	5 381	9 918
	<u>1 830 222</u>	<u>2 094 596</u>
Propriété, usine et équipement (note 3)	181 137	184 910
Moins: amortissement cumulé	(111 276)	(89 651)
	<u>69 861</u>	<u>95 259</u>
	<u>1 900 083 \$</u>	<u>2 189 855 \$</u>
Passif		
À court terme:		
Comptes créditeurs et charges à payer	48 893 \$	253 278 \$
Déductions des employés à payer	15 607	14 760
À recevoir par les employés	-	25 361
Obligation de location-acquisition, portion courante	-	4 905
Évaluations reportées (note 6)	1 835 583	1 891 551
	<u>1 900 083</u>	<u>2 189 855</u>
Surplus	-	-
	<u>1 900 083 \$</u>	<u>2 189 855 \$</u>
Avantages sociaux futurs des employés (note 4)	Engagements (note 5)	Utilisation d'estimations (note 7)

Approuvé par la Commission:

 Président

 Vice-président

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État des résultats d'exploitation et des surplus
Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2008

	2008	2007
Rentrées de fonds		
Évaluations	1 735 700 \$	1 725 322 \$
Intérêts	31 196	21 250
	1 766 896	1 746 572
Déboursés		
Salaires et avantages sociaux et autres frais dévolus aux employés	587 277	637 368
Intérêt et frais bancaires	2 059	3 476
Frais de déplacement	25 454	19 015
Publicité	6 479	1 013
Indemnités journalières des membres de la Commission	30 563	29 663
Allocation aux membres de la Commission	48 750	45 000
Services d'actuariat	612 095	492 926
Loyer	119 179	111 800
Amortissement de l'exercice	37 372	39 266
Frais de bureau	40 993	37 713
Services professionnels	56 120	65 501
Formation et éducation	52 535	28 945
Télécommunications	17 940	18 178
Biens de location	8 388	2 369
Location d'équipements	18 515	5 941
Communications	13,030	18,767
Campagne de sensibilisation du public	-	152 865
Soutien communautaire	12,954	-
Réunions et conférences	19 799	24 332
Assurance	1 348	1 241
Soutien à la TI	16 679	11 193
Conférence des autorités canadiennes de réglementation en matière de tarifs d'assurance automobile	39 367	-
	1 766 896	1 746 572
Net de rentrées de fonds et de débours	NÉANT	NÉANT
Actif net, début de l'exercice	NÉANT	NÉANT
Actif net, fin de l'exercice	NÉANT \$	NÉANT \$

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État de flux de trésorerie

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2008

	2008	2007
Flux de trésorerie provenant de (utilisé au cours de):		
Opérations		
Excédent des rentrées sur les débours	-	-
Élément ne comportant pas une charge décaissée		
Amortissement de l'exercice	37 372	39 266
	37 372	39 266
Baisse (hausse) des comptes débiteurs	(269 548)	416
Baisse (hausse) des intérêts courus à recevoir	2,970	2,404
Baisse (hausse) de TVH récupérable	47 657	(65 993)
Baisse (hausse) des charges payées d'avance	4 537	(695)
Hausse (baisse) des comptes créditeurs	(204 385)	178 752
Hausse (baisse) des déductions des employés à payer	847	(4 897)
Hausse (baisse) à recevoir par les employés	(25,361)	25,361
Hausse (baisse) de l'obligation de location-acquisition	(1 145)	(6 185)
Hausse (baisse) du produit comptabilisé d'avance	(55 968)	465 893
	(463 024)	634 322
Activités d'investissement		
Achat d'équipement de bureau	(15 734)	(42 719)
Achat de CPG de la Banque Scotia	(1 200 000)	(1 750 000)
Remboursement de CPG	1 750 000	600 000
	534 266	(1 192 719)
Hausse (baisse) d'encaisse	71 242	(558 397)
Encaisse, début d'année	227 061	785 458
Encaisse, fin d'année	298 303 \$	227 061 \$
Intérêt payé au cours de l'exercice	-	840 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers



Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2008

1. But de l'organisme

Entrée en vigueur le 15 octobre 2004, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick assume depuis ce temps ses responsabilités à l'égard des compagnies offrant de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Les opérations de la Commission ont débuté le 1^{er} octobre 2004.

La Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(d) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu et recouvre 100 p. 100 de la taxe de vente harmonisée (TVH) payée. La TVH n'est pas prélevée sur les évaluations pour les compagnies d'assurances.

2. Principales conventions comptables

(a) Méthode comptable:

La Commission suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées de fonds affectés sont considérées comme revenu pour l'exercice durant lequel les dépenses afférentes sont imputables. Les rentrées de fonds non affectés sont considérées comme un revenu lorsqu'elles sont encaissées ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que l'encaissement soit raisonnablement assuré.

(b) Propriété, usine et équipement:

Propriété, usine et équipement sont inscrits au prix coûtant. L'amortissement est calculé en ligne droite sur 5 ans sur tous les actifs sauf pour l'équipement à contrat de location-acquisition. L'équipement à contrat de location-acquisition est amorti sur une base annuelle d'un montant égal au principal des remboursements de la dette à long terme.

(c) Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission consistent en liquidités, CPG, comptes débiteurs, intérêts courus à recevoir, TVH récupérable, charges payées d'avance, comptes créditeurs et charges à payer, déductions des employés à payer. La valeur comptable des instruments financiers s'apparente à leur juste valeur à cause de leur nature ou leur possibilité de liquidation rapide. C'est l'opinion du conseil d'administration que la Commission n'est pas exposée à des taux d'intérêt, risques de change ou de crédit importants découlant de ces instruments financiers.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2008

3. Propriété, usine et équipement

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Matériel informatique	72 980 \$	48 620 \$	24 360 \$	38 637 \$
Logiciels informatiques	16 686	4 650	12 036	2 211
Équipement à contrat de location-acquisition	-	-	-	4 905
Véhicule	20 161	12 097	8 064	12 097
Améliorations locatives	1,785	357	1,428	-
Mobilier et agencements	69 525	45 552	23 973	37 409
	181 137 \$	111 276 \$	69 861 \$	95 259 \$

4. Avantages sociaux futurs des employés

Régime de retraite :

La Commission et ses employé(e)s participent à un régime de retraite à prestation contributive administré par la province du Nouveau-Brunswick et la Loi sur la pension de la fonction publique. Le régime fournit des pensions aux employé(e)s du gouvernement provincial et certaines sociétés et organismes d'État basées sur les états de service et le salaire moyen des cinq meilleures années successives. Les frais pour ce régime de retraite sont équivalents à la contribution annuelle de 44 857 \$ (40 840 \$ en 2007). Tout manque à gagner dans le financement de ce régime est garanti par la province du Nouveau-Brunswick, laquelle parraine ce régime.

5. Engagements

La Commission a négocié un contrat de location-exploitation de ses bureaux pour une période de 5 ans débutant au 1^{er} janvier 2005. En 2007, la Commission a renégocié son bail pour inclure de l'espace à bureaux additionnel et a prolongé la durée du bail pour une période additionnelle de 5 ans. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit:

1 ^{er} avril 2008 - 31 décembre 2010:	116 525 \$
1 ^{er} janvier 2011 - 31 décembre 2015:	132 596 \$

La Commission a négocié plusieurs contrats de location-exploitation pour son matériel informatique ainsi qu'un photocopieur pour des périodes de 40 mois et 36 mois respectivement, à compter du 1^{er} juin 2006. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit :

1 ^{er} avril 2008 - 31 mars 2009:	18 789 \$
1 ^{er} avril 2009 - 31 mars 2010:	15 173 \$
1 ^{er} avril 2010 - 31 mars 2011:	1 771 \$

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2008

6. Évaluations reportées

Les dépenses de la Commission sont financées à 100 p. 100 par les compagnies qui vendent de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Annuellement, en avance sur l'exercice financier à venir, la Commission prépare un budget de dépenses et évalue chaque compagnie en se basant sur sa proportion des primes d'assurance automobile souscrites dans la province du Nouveau-Brunswick au cours de l'année civile précédente. Les évaluations reportées représentent les évaluations facturées d'avance aux compagnies d'assurance basées sur les dépenses budgétées plus ou moins les redressements entre les dépenses budgétées et les dépenses encourues telles que déterminées à la fin de chaque exercice financier.

7. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période visée. De par leur nature, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

8. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été retraitées pour se conformer à la présentation adoptée pour la présente année.